

Actes d'urbanisme, faites vos demandes en ligne !

Plus besoin de se déplacer en mairie, ni d'exemplaires papier à imprimer, avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), vous pouvez désormais déposer certaines demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne :

- Certificats d'Urbanisme d'information (CUa) et d'opération (CUb)
- Déclarations préalables de division
- Permis d'aménager



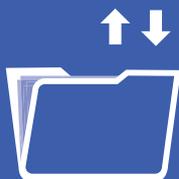
1 Connectez-vous sur www.troyes-champagne-metropole.fr rubrique **Habiter Vivre / Urbanisme**



2 créez un compte ou connectez-vous



3 Consultez le plan local d'urbanisme (le zonage et le règlement)



4 Formulez votre demande d'autorisation d'urbanisme en envoyant les pièces requises dans les formats spécifiés



5 Vous recevez l'accusé de réception



6 Suivez l'évolution de votre dossier en temps réel sur votre compte

À noter : Le dépôt en mairie du lieu du projet, de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme, est toujours possible, soit directement, soit par voie postale.